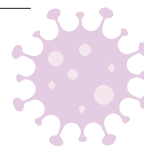


## AU SOMMAIRE

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| CLIMAT DES AFFAIRES                  | 2 |
| SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE           | 4 |
| EFFECTIF SALARIÉ<br>DU SECTEUR PRIVÉ | 5 |
| CHÔMAGE<br>ET DEMANDEURS D'EMPLOI    | 7 |

## Impact Covid-19

La situation sanitaire au cours du deuxième trimestre 2021 a été contrastée. Des mesures de confinements locaux qui avaient été prises à la fin du premier trimestre dans certains territoires ont été étendues début avril à l'ensemble de la France. Fin avril, un calendrier de sortie des mesures de restrictions annoncé avec un desserrement progressif sur la fin du trimestre comprenant une réouverture progressive des commerces, des restaurants et des lieux de culture. Les restrictions ont été levées fin juin pour l'ensemble des secteurs économiques, à l'exception des discothèques.



# TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL

**n°20**  
**2<sup>E</sup> TRIMESTRE 2021**

**+ 1,2 %** de l'effectif salarié  
privé dans la Loire (+ 2,6 % en  
région) au 2<sup>e</sup> trim. 2021 par rapport  
au 1<sup>er</sup> trim. 2021.

**2 376 €** brut par mois,  
c'est le salaire moyen par personne  
dans la Loire au 2<sup>e</sup> trim. 2021.

**+ 0,4 %** du salaire moyen  
par personne dans la Loire  
(+ 0,1 % en région) au 2<sup>e</sup> trim. 2021  
par rapport au 1<sup>er</sup> trim. 2021.

**7,9 %** de taux de chômage  
dans la Loire (7,1 % en région)  
au 2<sup>e</sup> trim. 2021, stable par rapport  
au trimestre précédent.

**74 %** c'est la part d'entreprises  
ligériennes dont le score traduit une  
situation financière saine ou équilibrée  
fin 2020.

**34 080** demandeurs  
d'emploi en fin de mois  
de catégorie A enregistrés à Pôle emploi  
dans la Loire, en baisse de 3,8 % (- 3,6 %  
en région) au 1<sup>er</sup> trim. 2021 par rapport  
au 4<sup>e</sup> trim. 2020.



© unsplash

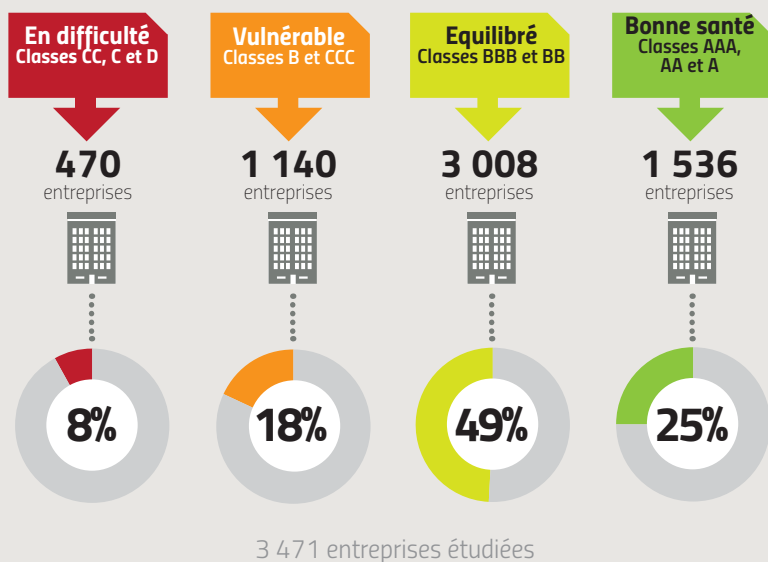
## LES TENDANCES DANS LA LOIRE :

- ⊕ Les entreprises ligériennes se portent bien.
- ⊕ Une croissance du salaire moyen par personne.
- ⊕ Une progression des effectifs salariés dans tous les secteurs à l'exception de la construction.
- ⊕ Une légère hausse du taux de chômage.

# CLIMAT DES AFFAIRES

Au 31 décembre 2021, la Loire répertoriait près de 20 530 établissements salariés privés. L'analyse du climat des affaires porte sur toutes les entreprises actives en octobre 2021 qui ont publié leurs comptes pour l'année 2020. Au total, 6 154 entreprises sont concernées. Ces données sont donc à prendre avec précaution d'autant plus qu'il s'agit d'une année qui a été fortement impactée par la crise sanitaire. Les informations se consolideront au fur et à mesure que les entreprises clôtureront leurs bilans.

## 1 RÉPARTITION DES ENTREPRISES LIGÉRIENNES SELON LEUR NIVEAU DE SANTÉ FINANCIÈRE

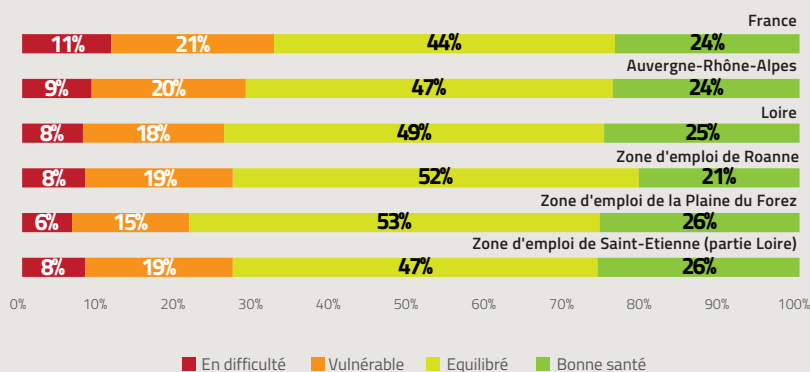


## DANS LA LOIRE, 74% DES ENTREPRISES SONT NOTÉES FAVORABLEMENT, 8 % TRÈS DÉFAVORABLEMENT

Sur les 6 154 entreprises ligériennes analysées :

- 25 % sont en bonne santé,
- 49 % présentent une situation équilibrée,
- 18 % sont vulnérables,
- 8 % sont en difficulté.

## 2 RÉPARTITION DES ENTREPRISES SELON LEUR NIVEAU DE SANTÉ FINANCIÈRE



## LES ENTREPRISES LIGÉRIENNES SONT EN BONNE SANTÉ COMPARATIVEMENT AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET NATIONAL

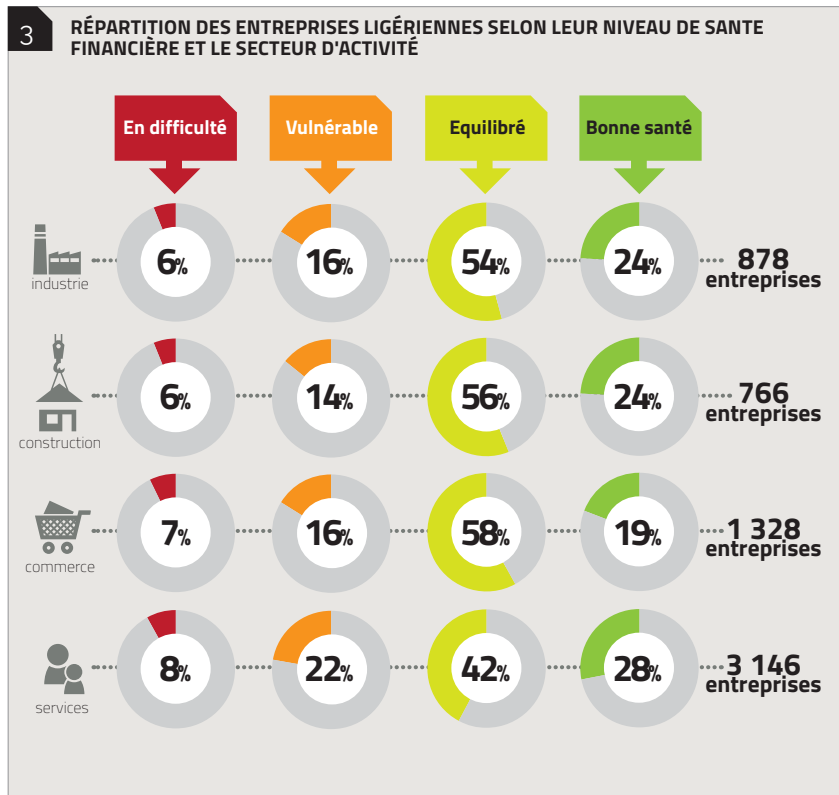
La part d'entreprises notées favorablement dans le département de la Loire est plus importante qu'au niveau régional (+ 3 points) et qu'au niveau national (+ 6 points).

Dans les zones d'emploi de Saint-Etienne et de la Plaine du Forez, 26 % des entreprises sont en bonne santé. Elles sont 21 % dans celle de Roanne.

## UNE SANTÉ FINANCIÈRE CONTRASTÉE SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Trois secteurs marqués par de nombreuses entreprises en situation équilibrée : le commerce (58 % contre 49 %), la construction (56 %) et l'industrie (54 %) ;

- Les services, quant à eux, se caractérisent à la fois par des entreprises en bonne santé (28 % contre 25 %) et par des entreprises vulnérables (22 % contre 18 %). Cette différence s'explique très clairement par la différence d'impact de la crise sanitaire sur les services aux particuliers (hôtellerie-restauration, culture, sport...) et les services aux entreprises (activités bancaires, informatique, conseil aux entreprises...).

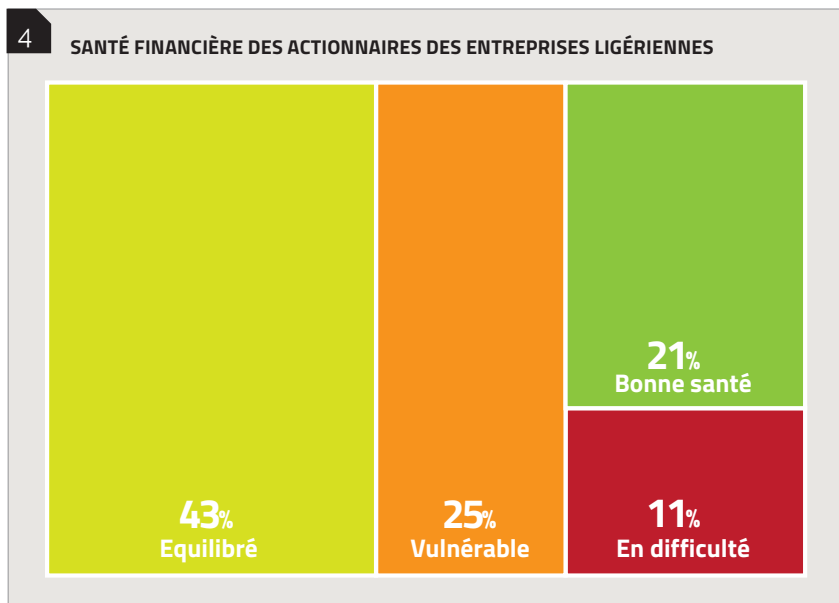


## DES ACTIONNAIRES MAJORITAIRES EN ASSEZ BONNE SANTÉ

La santé financière des actionnaires est un des indicateurs à prendre en compte pour évaluer la santé financière des entreprises d'un territoire, compte tenu de leur relation de dépendance.

Si 74 % des entreprises ligériennes sont notées favorablement, seuls 64 % des actionnaires majoritaires de ces entreprises le sont. 11 % d'entre eux présentent des difficultés.

Toutefois, le score de défaillance des actionnaires majoritaires, qui évalue la probabilité d'une ouverture de procédure collective à 12 mois (liquidation judiciaire, redressement judiciaire, procédure de sauvegarde) relativise cet indicateur puisque 68 % des actionnaires ont une probabilité de défaillance inférieure à 6 %.



**Seuls 2 % des actionnaires majoritaires ont une probabilité de défaillance supérieure à 75 % dans les 12 mois à venir.**

L'INSEE a décidé de réviser le zonage des zones d'emploi en 2020 en s'appuyant sur la méthodologie développée par Eurostat, qui permet la comparaison entre pays européens. La Loire a été particulièrement remodelée par ce changement méthodologique. Deux nouvelles zones sont présentes dans le centre du département : le Livradois, zone altiligérienne qui s'étend autour de Noirétable, et la Plaine du Forez, entre Montbrison, Feurs et Boën sur-Lignon.

Pour plus d'information : [Les nouveaux zonages de l'INSEE : décryptage, méthodologie et évolution \(epures.com\)](http://epures.com)

# SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE

## LA CROISSANCE DU SALAIRE MOYEN SE POURSUIT

| 1                                      | Niveau 2021<br>T2 (en €) | Evolution<br>trimestrielle<br>(en %) | Evolution<br>annuelle<br>(en %) |
|----------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|
| France                                 | 2 672                    | +0,6%                                | +16,6%                          |
| Auvergne-Rhône-Alpes                   | 2 575                    | +0,1%                                | +16,1%                          |
| Pôle métropolitain                     | 2 752                    | +0,8%                                | +17,6%                          |
| Loire                                  | 2 376                    | +0,4%                                | +17,0%                          |
| Zone d'emploi<br>de Saint-Etienne      | 2 418                    | +0,3%                                | +15,6%                          |
| Zone d'emploi<br>de la Plaine du Forez | 2 222                    | +0,0%                                | +19,7%                          |
| Zone d'emploi<br>de Roanne             | 2 284                    | -0,1%                                | +21,1%                          |

Après une baisse de 0,7 % du salaire moyen enregistrée au 4<sup>e</sup> trimestre 2020 dans la Loire suivie d'une progression de 1,0 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, la croissance se confirme au 2<sup>e</sup> trimestre 2021 avec une hausse de 0,4 %. Cette tendance est proche de celle de la France. Elle se distingue sensiblement du niveau régional caractérisé par une stabilisation de son taux de chômage sur toute cette période.

Sur un an, le salaire moyen par personne (SMPT) a progressé de 17,0 % dans la Loire, tout comme en Auvergne-Rhône-Alpes (+ 16,1 %) et en France (+ 16,16 %). Pour rappel, le SMPT s'était fortement contracté au 2<sup>e</sup> trimestre 2020 à cause du recours accru au chômage partiel. En effet, une part significative de la masse salariale versée par les entreprises était dédiée aux indemnités de chômage partiel, or, le calcul du salaire moyen par tête exclut les bénéficiaires du chômage partiel.

La Loire atteint ainsi un salaire moyen par tête de 2 376 € par mois au 2<sup>e</sup> trimestre 2021, chiffre inférieur au salaire moyen observé dans le Pôle métropolitain, en région et en France. Le salaire moyen est plus élevé au sein de la zone d'emploi de Saint-Etienne que dans celles de Roanne et de la Plaine du Forez, un écart qui s'explique probablement par les différences d'activités et de métiers qui y sont pratiqués (les emplois métropolitains sont plus nombreux à Saint-Etienne : prestations intellectuelles, conception-recherche, culture-loisirs...)

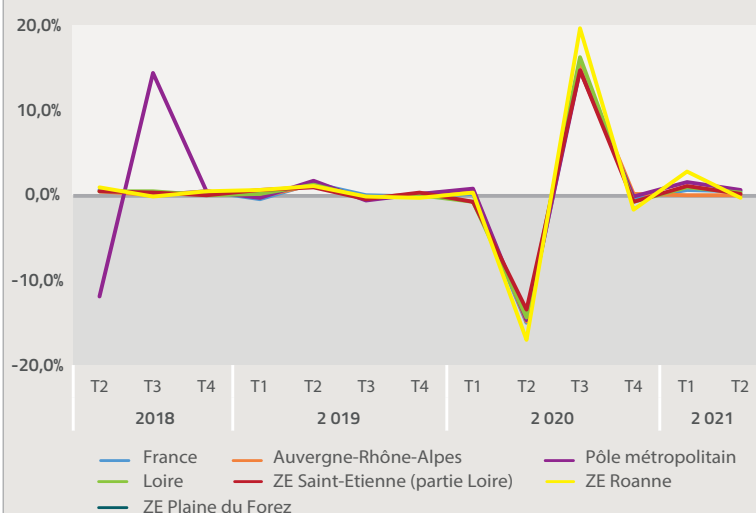
## UN DYNAMISME RETROUVÉ DANS TOUS LES TERRITOIRES

**Le salaire moyen par personne (SMPT) ligérien poursuit donc sa croissance au 2<sup>e</sup> trimestre 2021 et dépasse de 0,2 % son niveau de fin 2019.** D'après l'Acoss-Urssaf, cette progression reste toutefois légèrement en-deçà de celle des prix à la consommation hors tabac de l'ensemble des ménages car le chômage partiel, bien qu'en nette diminution, était encore un peu présent au second semestre 2021.

**1. tableau :** Source : Acof-Urssaf-Dares (effectifs intérimaires), données CVS, traitement epures /

**2. graphique :** Source : Acof-Urssaf-Dares (effectifs  
interimaires), données CVS, traitement epures

## 2 EVOLUTION TRIMESTRIELLE DU SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE



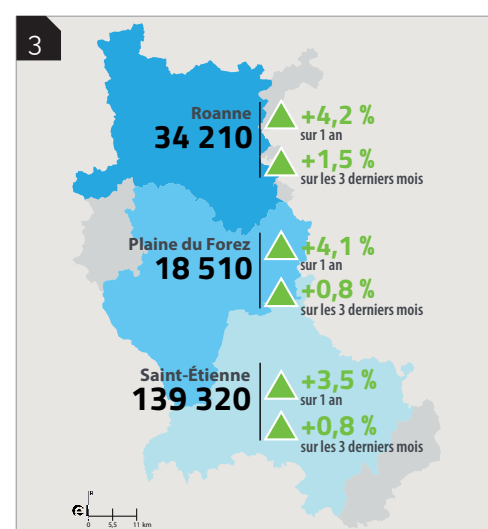
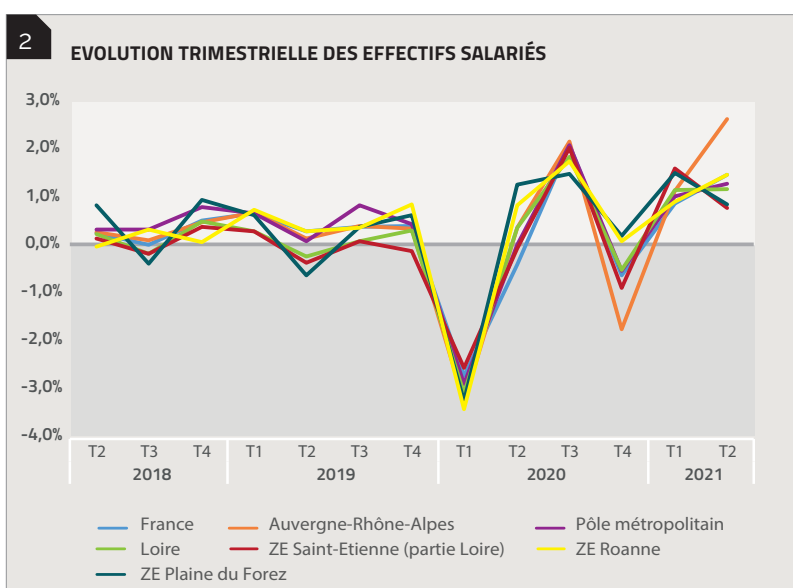
# EFFECTIF SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ

| 1                                      | Effectif 2021<br>T1<br>(en nombre) | Evolution<br>trimestrielle<br>(en %) | Evolution<br>trimestrielle<br>(en nombre) | Evolution<br>annuelle (en %) |
|----------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------|
| France                                 | 18 735 700                         | +1,5%                                | +271 720                                  | +3,8%                        |
| Auvergne-Rhône-Alpes                   | 2 323 140                          | +2,6%                                | +59 700                                   | +4,2%                        |
| Pôle métropolitain                     | 1 035 460                          | +1,3%                                | +13 060                                   | +3,9%                        |
| Loire                                  | 192 600                            | +1,2%                                | +2 220                                    | +3,6%                        |
| Zone d'emploi<br>de Saint-Étienne      | 139 320                            | +0,8%                                | +1 060                                    | +3,5%                        |
| Zone d'emploi<br>de la Plaine du Forez | 18 510                             | +0,8%                                | +160                                      | +4,1%                        |
| Zone d'emploi<br>de Roanne             | 34 210                             | +1,5%                                | +500                                      | +4,2%                        |

## LES EFFECTIFS SALARIÉS CONFIRMENT LEUR HAUSSE

L'amélioration de la situation sanitaire en fin de trimestre a stimulé la croissance des effectifs, les effectifs répertoriés correspondent ainsi à une situation de sortie de crise et de retour « à la normale ». Les effectifs ligériens, après avoir bondi de 1,1 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 par rapport au trimestre précédent (soit un gain de 2 140 postes), ont à nouveau progressé de 1,2 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2021 (soit 2 220 postes supplémentaires). Cette augmentation est toutefois inférieure à celles des niveaux régional (+ 2,6 %) et national (+ 1,5 %).

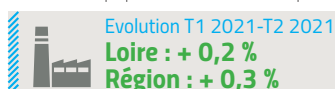
Au sein du département de la Loire, on observe une croissance des effectifs salariés plus marquée au sein de la zone d'emploi de Roanne (+ 1,5 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2021 par rapport au trimestre précédent, 0,8 % à Saint-Etienne et dans la Plaine du Forez).



## UNE CROISSANCE DES EFFECTIFS DANS TOUS LES SECTEURS À L'EXCEPTION DE LA CONSTRUCTION

### L'INDUSTRIE : LES EFFECTIFS CONTINUENT DE CRÉER DES POSTES

En baisse continue depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 (perte de 730 postes entre janvier et décembre 2020), les effectifs industriels sont repartis à la hausse dans la Loire au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 (+ 0,3 %, soit un gain de 150 postes), hausse qui se poursuit au 2<sup>e</sup> trimestre 2021 (+ 0,2 %, soit 80 postes supplémentaires). Sur la même période, ces effectifs ont progressé de manière comparable au niveau régional, ils se sont stabilisés en France. Les secteurs les plus concernés par la croissance des effectifs sont l'industrie chimique (+ 70 postes) ainsi que les équipements électriques, électroniques et informatiques (+ 60 postes). À l'inverse, le secteur de l'habillement, textile, cuir, bois et papier est en difficulté (perte de 120 postes).



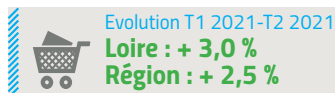
### LA CONSTRUCTION : BAISSÉ Soudaine DES EFFECTIFS

En croissance continue depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 (gain de 720 postes en 1 an), les effectifs ligériens dédiés à la construction perdent quelques emplois au 2<sup>e</sup> trimestre 2021 (- 0,1 %, 10 postes en moins). Sur la même période, ils se stabilisent au niveau régional et progressent de 0,2 % au niveau national, une croissance qui est toutefois le reflet d'un important ralentissement. Il convient toutefois de rappeler que le secteur de la construction est un des rares à avoir affiché une hausse des effectifs durant la crise sanitaire.



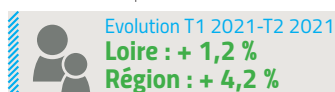
### LE COMMERCE : IMPORTANT DYNAMISME DES EFFECTIFS

Le secteur du commerce a été particulièrement impacté par chaque confinement (fermeture des commerces dits « non essentiels ») ainsi que par les mesures des restrictions sanitaires. Après une année en dents de scie, les effectifs commerciaux semblent progresser de manière très significative dans la Loire au 2<sup>e</sup> trimestre 2021 (+ 3,0 %, soit un gain de 930 postes), une croissance encore plus marquée qu'aux niveaux régional (+ 2,5 %) et national (+ 1,4 %).



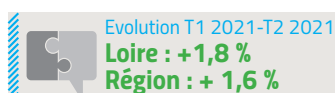
### LES SERVICES : NETTE PROGRESSION DES EFFECTIFS

Les services ont connu une évolution très contrastée des effectifs depuis un an, les mesures sanitaires les ayant directement impactés pour certains d'entre eux (hébergement-restauration, activités récréatives...). Après un net repli au 4<sup>e</sup> trimestre 2020 (- 1,7 % soit une perte de 1 000 postes par rapport au trimestre précédent), les effectifs ligériens ont progressé de 1,7 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 (+ 1 450 postes) et progressent à nouveau de 1,2 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2021 (+ 1 070 postes). Cette croissance est en revanche moins importante que celle de la région (+ 4,2 %) et de la France (+ 2,0 %), le territoire ayant peut-être moins bénéficié que d'autres des reports de festivals initialement prévus au printemps ou de recrutements visant à faire respecter les mesures sanitaires. De manière plus fine, cette croissance des effectifs est clairement attribuée à l'hébergement-restauration (+ 800 postes). La santé action sociale et les activités immobilières sont les seules à perdre des effectifs (respectivement - 150 et - 130 postes).



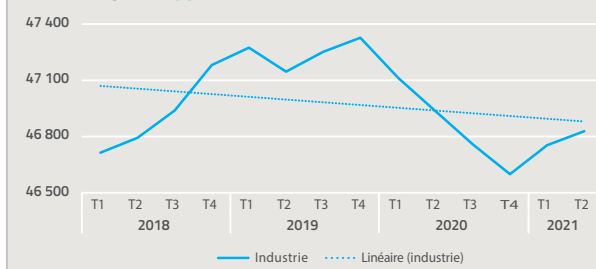
### L'INTÉRIM : POURSUITE DE LA HAUSSE DES EFFECTIFS

Après s'être effondrés au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 (- 43,7 %), les effectifs intérimaires sont repartis très fortement à la hausse au 2<sup>e</sup> trimestre, une croissance qui se poursuit depuis, même si son ampleur diminue. Ils gagnent 160 postes dans la Loire au 2<sup>e</sup> trimestre 2021 (+ 1,8 %). Ces évolutions très contrastées s'expliquent par la très forte sensibilité de l'intérim à la conjoncture. Cette croissance est également visible aux niveaux régional (+ 1,6 %) et national (+ 2,4 %). Les effectifs intérimaires ligériens ont retrouvé leur niveau d'avant-crise.

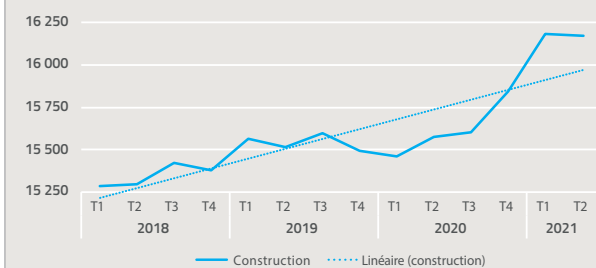


1, 2, 3, 4 et 5. graphiques : Source : Urssaf-Accoss (données CVS), traitement epures

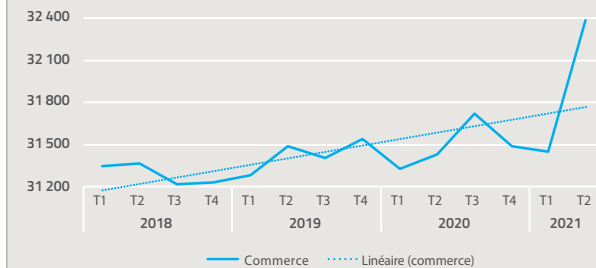
#### 1 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS L'INDUSTRIE



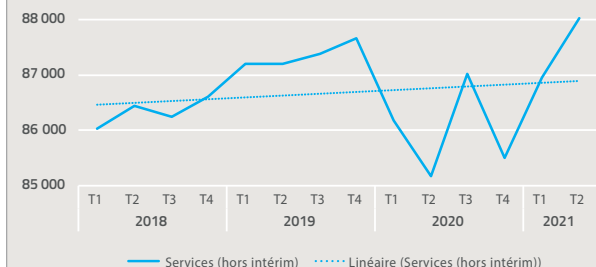
#### 2 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS LA CONSTRUCTION



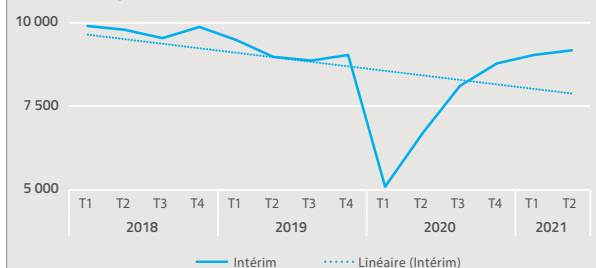
#### 3 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS LE COMMERCE



#### 4 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS LES SERVICES



#### 5 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS L'INTÉRIM





# CHÔMAGE

## ET DEMANDEURS D'EMPLOI

### UNE BAISSSE DES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA LOIRE

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2021, la Loire compte près de 34 080 DEFM de catégorie A. **Ce nombre est en nette diminution par rapport au trimestre précédent (-8,1 %).** Cette tendance perceptible dans tous les territoires s'explique par la fin du confinement qui a entraîné un élan d'embauches et un retour à l'emploi de secteurs qui avaient été lourdement impactés (dont certains marqués par un poids de travailleurs saisonniers important). Il convient toutefois d'ajouter que ce retour à l'embauche s'est aussi traduit par une hausse du nombre de DEFM de catégories B et C (activité réduite).

Dans la Loire, la diminution du nombre de DEFM est particulièrement marquée dans la zone d'emploi de la Plaine du Forez, c'est également le cas sur la période d'un an.

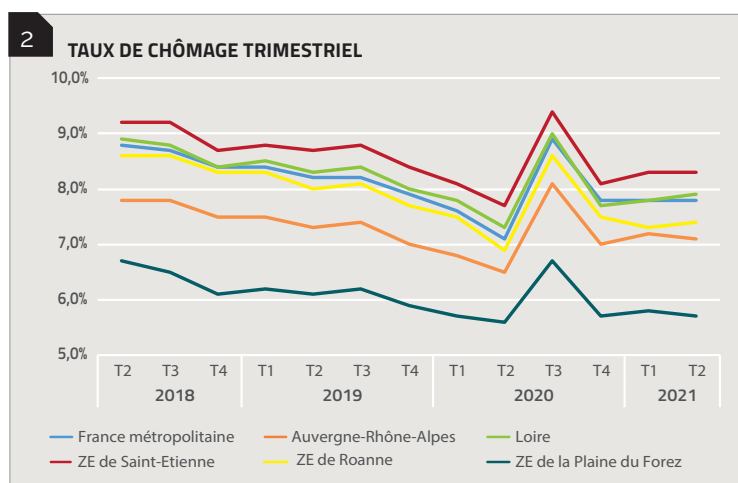
### UNE LÉGÈRE AUGMENTATION DU TAUX DE CHÔMAGE

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2020, le taux de chômage était en recul dans tous les territoires. L'Insee expliquait cette importante baisse par la hausse du taux d'emploi mais aussi par un effet « en trompe-l'œil » (basculement vers l'inactivité de certaines personnes qui ne pouvaient pas réaliser des recherches actives d'emploi dans les conditions habituelles).

**Au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, la période de confinement a pris fin et le taux de chômage a légèrement augmenté dans la Loire, une hausse sensible qui se poursuit au 2<sup>e</sup> trimestre 2021.** Au cours de cette période, il diminue légèrement en région et augmente en France.

Le taux de chômage diffère grandement selon les zones d'emploi de la Loire : alors que le taux de chômage de la zone d'emploi de Roanne (7,4 %) est proche de celui de la région (7,1 %), celui de la Plaine du Forez est largement en-deçà (5,7 %) et celui de la zone d'emploi de Saint-Etienne est plus important (8,3 %). Au sein du Pôle métropolitain, le taux de chômage varie entre 6,2 % dans la zone d'emploi de Villefranche-sur-Saône à 8,3 % dans celle de Saint-Etienne.

| 1                                   | DEFM 2021 T2 (en nombre) | Evolution trimestrielle (en %) | Evolution trimestrielle (en nombre) | Evolution annuelle (en %) |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|
| France                              | 3 198 070                | -9,8%                          | -346 090                            | -14,8%                    |
| Auvergne-Rhône-Alpes                | 363 460                  | -9,0%                          | -35 750                             | -15,7%                    |
| Pôle métropolitain                  | 109 410                  | -7,1%                          | -8 310                              | -14,5%                    |
| Loire                               | 34 080                   | -8,1%                          | -3 010                              | -16,4%                    |
| Zone d'emploi de Roanne             | 5 420                    | -8,4%                          | -500                                | -18,8%                    |
| Zone d'emploi de la Plaine du Forez | 2 850                    | -9,6%                          | -300                                | -20,5%                    |
| Zone d'emploi de Saint-Etienne      | 24 570                   | -7,9%                          | -2 100                              | -15,6%                    |



Evolution T1 2021 - T2 2021

**Loire : + 0,1 point**

**Région : - 0,1 point**

1. **tableau** : Source : STMAT (données brutes), traitement epures / 2. **graphique** : Source : INSEE (données CVS), traitement epures

### GLOSSAIRE :

**ACOSS** : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale

**CVS** : Corrigé des Variations Saisonnières

**DEFM** : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

**SMPT** : Salaire Moyen Par Tête

**T** : Trimestre

**URSSAF** : Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales

**ZE** : Zone d'Emploi

**n°20**  
2<sup>E</sup> TRIMESTRE 2021

# TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL

## LES PARTENAIRES :

Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale ; Chambre de Commerce et d'Industrie LYON METROPOLE Saint-Etienne ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire ; Communauté d'Agglomération Loire Forez ; Emplois Loire Observatoire ; Département de la Loire ; Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi – Antenne de la Loire ; Forez-Est ; Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ; Pôle emploi de la Loire ; Pôle Métropolitain ; Saint-Etienne Métropole ; Schéma de cohérence territoriale du Sud Loire ; Union de Recouvrement des cotisations de la Sécurité Sociale et d'allocations Familiales – Antenne Loire ; Université de Saint-Etienne.

## MÉTHODOLOGIE ET SOURCES.

Le champ du secteur privé **Acoess-Urssaf** couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les salariés relevant du régime agricole. L'emploi salarié privé et la masse salariale sont renseignés dans les bordereaux de cotisations, substitués depuis mars 2015, par les déclarations sociales nominatives (DSN).

- **Effectif salarié** : nombre de salariés de l'établissement ayant un contrat en cours le dernier jour de la période. Tous les salariés, à temps complet ou à temps partiel, comptent pour un, indépendamment de la durée du travail. Cet effectif est mesuré chaque trimestre.

- **Salaire Moyen Par tête du trimestre** : rapport entre la masse salariale du trimestre et l'effectif moyen observé sur le trimestre.

- **Masse salariale** : montant total des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales. Elle correspond au salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent. De plus, la mise en œuvre progressive de la DSN, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, conduit aussi à des révisions durant la phase de montée en charge.

Les données relatives à l'emploi et à la masse salariale n'étant pas disponibles à un niveau plus fin que la zone d'emploi dès lors qu'elles sont trimestrielles, les traitements à l'échelle du Pôle métropolitain correspondent au cumul des zones d'emploi de Saint-Etienne (partie ligérienne), Bourgoin-Jallieu, Vienne-Annonay, Villefranche-sur-Saône et Lyon.

**Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois** : personnes inscrites à **Pôle emploi** et ayant une demande au cours du dernier jour du mois et tenues de faire les actes positifs de recherche d'emploi. Catégorie A : DEFM n'ayant exercé aucune activité au cours du mois.

Les données relatives aux DEFM correspondent à la partie ligérienne de la zone d'emploi de Saint-Etienne. Quand il s'agit du Pôle métropolitain, seules les communes faisant parties du Pôle métropolitain sont prises en compte dans les zones d'emploi.

**Taux de chômage localisé** : rapport entre le nombre de chômeurs (Pôle emploi) à la population active estimée (à partir du dispositif d'estimations d'emploi localisées de l'INSEE). Le taux de chômage localisé est calculé par l'INSEE. Le taux de chômage n'est disponible qu'à l'échelle globale de la zone d'emploi. A titre indicatif, concernant la zone d'emploi de Saint-Etienne, il ne prend pas seulement en compte les communes ligériennes.

**Score MORE** : indicateur de la santé financière d'une entreprise développé par **Mode Finance** et accessible sur la base Diane+. Le score évalue la solvabilité des entreprises et classe les entreprises en fonction de leur capacité à respecter leurs engagements financiers. L'évaluation MORE est calculée à l'aide d'un modèle qui intègre les données financières de l'entreprise (rentabilité, liquidité, solvabilité, taux de couverture des intérêts, performance). Toutes les entreprises ayant publié leurs comptes pour l'année 2020 sont concernées.

Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise anime, pour le compte de ses partenaires, un observatoire de l'économie, résitué dans les dynamiques régionales et nationales.

  
Agence d'urbanisme de la région stéphanoise

46 rue de la télématique  
CS 40801  
42952 Saint-Etienne cedex 1  
tél : 04 77 92 84 00  
fax : 04 77 92 84 09  
mail : [epures@epures.com](mailto:epures@epures.com)  
web : [www.epures.com](http://www.epures.com)